

Salon des Artistes & Créateurs

Samedi 13 & Dimanche 14 février 2027 à Vergèze

Dossier de candidature





SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

RÈGLEMENT

DATES À RETENIR

Installation : vendredi 12 février 2027, de 9h à 18h

Vernissage : vendredi 12 février 2027 à 18h30

Ouverture au public : samedi 13 et dimanche 14 février 2027, de 10h à 18h

Démontage : dimanche 14 février 2027 à partir de 18h

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La commune de VERGÈZE organise, chaque année, le salon des Artistes et Créateurs qui se tient dans la salle : VERGÈZE-ESPACE située au 343 rue Victor Hugo à Vergèze.

Il concerne artistes et créateurs, professionnels et amateurs, dans tous les domaines de création (sauf l'alimentaire). Les exposants présentent leurs propres réalisations. Les revendeurs et toutes formes de reventes sont interdits.

2 - DATES ET HORAIRES

Le Salon est ouvert aux visiteurs du samedi 13 au dimanche 14 février 2027, de 10h à 18h.

L'entrée est libre et gratuite.

3 - DÉROULÉ DU SALON

> INSTALLATION :

L'installation se déroule le vendredi 12 février à partir de 9h et jusqu'à 18h.

Si l'exposant n'a pas pris possession de son emplacement avant 16h, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice de son attribution. L'emplacement sera alors remis à disposition de l'organisateur qui aura tout loisir de l'attribuer à un autre candidat sans que l'exposant absent ne puisse demander ni remboursement, ni indemnité.

POINT IMPORTANT

Le stand devra être installé et ouvert obligatoirement à 18h30 pour le vernissage.

> DÉMONTAGE :

Le démontage s'effectue à partir de 18h le dimanche 14 février. Chaque exposant est tenu de nettoyer et ranger son stand. Par respect pour les visiteurs, aucun démontage ne pourra intervenir avant l'heure de fermeture du salon. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de vol sur les stands laissés sans surveillance lors du démontage. Les exposants supporteront l'entière responsabilité des dommages causés, dégâts ou accidents de leur fait ou des personnes de leur équipe.

4 - CANDIDATURE

Un dossier de candidature est à constituer avec les éléments suivants :

- La fiche de candidature, incluant la liste exhaustive des catégories de créations proposées (vêtements, bijoux, accessoires, luminaires, peintures, sculptures, photographies, etc), ainsi qu'une description du travail de création et de techniques utilisées. Seules les catégories de pièces mentionnées pourront être exposées.
- La prise de connaissance et acceptation du règlement intérieur, ainsi que la décharge dûment remplie, datée et signée

SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

- L'autorisation de diffusion des coordonnées dûment remplie, datée et signée.
- 5 photos minimum de bonne qualité représentant votre travail dans l'esprit de ce que souhaite présenter l'exposant. Ces photos permettront au comité de sélection d'apprécier votre travail.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité aux dates du salon.
- Un chèque de 70 € pour les Vergézois et 100€ pour les exposants extérieurs à l'ordre du TRESOR PUBLIC qui sera encaissé après acceptation de votre candidature par le comité de sélection. Attention, ce paiement est non remboursable en cas de désistement ultérieur.

5 - CLÔTURE ET RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature peut être transmis par voie postale ou déposé à l'adresse :

Mairie de VERGÈZE – VERGÈZE CULTURE - 2 rue de la République - 30310 VERGÈZE

ou par mail à culture.communication@vergeze.fr

DATE LIMITE

Le dossier de candidature devra être réceptionné avant le 27 novembre 2026.

Tout dossier parvenant après cette date sera inscrit sur liste d'attente.

6 - MODALITÉS DE SÉLECTION

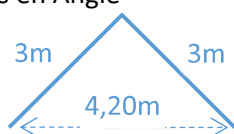
Les candidatures sont examinées par un comité de sélection qui retiendra les candidatures en fonction des critères de savoir-faire, de qualité, de créativité, d'esthétique, d'innovation et d'originalité des créations qui correspondent aux valeurs et à l'esprit général que l'organisateur souhaite pour le salon. Ce comité privilégie aussi l'équilibre et la diversité des métiers représentés sur le salon.

Tout candidat accepte le principe de la sélection.

L'organisateur est souverain quant à la sélection des candidats et à la répartition des stands. Si la candidature est refusée, il n'aura pas à justifier sa décision et renverra le chèque accompagné des photos le cas échéant.

7 - TYPE DE STAND

Stands en Angle



Hauteur 2,50m



Stands composés de deux cloisons de 3m, formant un triangle et offrant une ouverture de 4,20m.

Stands disposés au centre de la salle.

Stands en Box (2 ou 3 côtés)



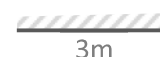
Hauteur 2,20m



Stands composés d'une cloison de 3m en fond, et d'une ou deux cloison(s) d'1,5m formant les côtés.

Stands disposés sur le pourtour de la salle.

Stands 3 Mètres Linéaires



Ces stands n'ont pas de cloison.

Placés le long d'un mur, ils offrent plus de flexibilité pour installer de grosses pièces.

Stands disposés sur le pourtour de la salle et dans le hall.



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

POINT IMPORTANT

Le candidat est invité à préciser le type de stand souhaité, dans sa fiche de candidature ; sous réserve d'attribution par l'organisateur. Le type de stand sera confirmé avant le salon.

8 - UTILISATION ET OCCUPATION DES STANDS

Les emplacements sont déterminés par l'organisateur. L'exposant sera averti avant le salon du type de stand qui lui est attribué : Angle, Box ou Mètre Linéaire.

Il est demandé de prévoir du tissu uni pour habiller les cloisons des stands en box et en angle et pour recouvrir les tables. Les nappes en papier sont interdites.

Pourront être mis à disposition de l'exposant, s'il en fait la demande dans sa fiche de candidature :

- 1 Table (152x76 cm)
- 1 ou 2 Chaise(s)
- 1 Grille d'exposition (200x100 cm)

Chaque exposant devra proposer une mise en place originale et particulièrement soignée de son stand et s'assurer que son installation ne cause pas de gêne à ses voisins immédiats ou aux visiteurs et respecte les règles de sécurité (maintien des largeurs de passage notamment).

Chaque stand possède une prise électrique et le Wi-Fi. L'éclairage des stands est à la charge de l'exposant.

Les exposants prennent leur emplacement dans l'état où il leur est livré et doivent le laisser à leur départ dans le même état.

Pendant la durée du salon, le nettoyage de son stand incombe à l'exposant.

L'exposant s'engage à être présent, personnellement, sur toute la durée du salon sur son stand, à présenter et à vendre sur son stand uniquement les produits définis lors de sa candidature.

Le non-respect de ces consignes entraînera, automatiquement, l'exclusion définitive du salon et de toute participation ultérieure.

9 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, de détérioration de quelque nature que ce soit.

Les artistes et créateurs devront fournir une décharge signée de leur main (jointe à la fiche de candidature). Il est demandé, pour tous les exposants une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité aux dates du salon.

10 - ANNULATION

En cas de force majeure, la manifestation pourra être annulée sans préavis, la responsabilité de la commune se limiterait au seul montant perçu mais aucune indemnité ne pourra être réclamée.

En cas d'annulation de l'exposant, le chèque d'un montant de 70€ ou 100€ ne sera remboursé qu'en cas de force majeure justifiée.

11 - DROIT À L'IMAGE

L'exposant autorise expressément, à titre gratuit, la commune de Vergèze à photographier ou filmer son stand et les produits exposés, et à utiliser librement ces images sur l'ensemble de ses supports de communication (magazine, site internet, réseaux sociaux, etc.).



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

12 - ACCEPTATION

Participer à la manifestation implique l'acceptation complète du présent règlement, ainsi que de toute nouvelle disposition que les organisateurs pourraient adopter, si les circonstances ou la municipalité l'exigent, dans l'intérêt de l'événement. Chaque exposant inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepté toutes les dispositions.

13 - INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la fiche de candidature

14 - RAPPEL DU CALENDRIER DU SALON

Date limite de réception des candidatures	Vendredi 27 novembre 2026
Communication des résultats de la sélection	À partir du 14 décembre 2026
Installation	Vendredi 12 février 2027 de 9h à 18h Le stand doit être entièrement installé avant 18h
Inauguration	Vendredi 12 février 2027 à 18h30
Horaires d'ouverture au public	Samedi 13 février 2027 de 10h à 18h Dimanche 14 février 2027 de 10h à 18h
Démontage	Dimanche 14 février 2027 à partir de 18h

► Règlement intérieur à signer en page 8



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

FICHE DE CANDIDATURE

Date limite de réception des candidatures, le vendredi 27 novembre 2026

LE CANDIDAT :

NOM et PRÉNOM	
STRUCTURE <i>Entreprise...</i>	
STATUT	☐ Amateur ☐ Professionnel
ADRESSE COMPLÈTE	
TÉLÉPHONE	
ADRESSE E-MAIL	
SITE INTERNET	
PAGE FACEBOOK / INSTAGRAM	

CRÉATIONS :

CATÉGORIE(S)	☐ Décoration ☐ Bois ☐ Peinture & Dessin ☐ Bijoux ☐ Jeux ☐ Luminaires ☐ Mobilier & Ébénisterie ☐ Photographie ☐ Cuir & Maroquinerie ☐ Auteur ☐ Céramique & Terre ☐ Métal & Ferronnerie d'art ☐ Produits naturels ☐ Textiles, Mode & Accessoires ☐ AUTRE :
VOTRE UNIVERS CRÉATIF <i>Techniques de création, les matières utilisées...</i>	



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

INSTALLATION :

CHOIX EMPLACEMENT <i>Voir Article 7 du règlement</i>	☐ Stand en Angle	☐ Stand en Box	☐ Stand 3m linéaires
	<i>Sous réserve d'attribution par l'organisateur, le type de stand sera confirmé avant le salon.</i>		
1 table (152x76 cm)	☐ Oui	☐ Non	
1 grille (200x100 cm)	☐ Oui	☐ Non	
Nombre de chaises	☐ Aucune	☐ 1 une	☐ 2 deux

AUTRE :

OBSERVATIONS	
--------------	--

L'exposant demande par le présent document à participer au salon des Artistes et Créateurs de Vergèze des 13 et 14 février 2027, sous réserve de sélection de son dossier.

Fait à Le

Signature :



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné (e) NOM : PRÉNOM :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Salon des artistes & Créateurs 2027 et en accepter l'intégralité des dispositions.

Je m'engage à respecter l'ensemble des règles et consignes prévues par ce règlement.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Fait à Le

Signature :

DÉCHARGE

Je soussigné (e) NOM : PRÉNOM :

Déclare dégager la commune de Vergèze de toute responsabilité concernant mes créations en cas d'incendie, vol ou tout autre détérioration, pendant la totalité de la manifestation ainsi que pendant l'installation et le démontage, soit du vendredi 12 février 2027, 9h au dimanche 14 février 2027, 21h.

La commune de Vergèze recommande, vivement, à chaque exposant de prendre une assurance pour la durée de la manifestation.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Fait à Le

Signature :



SALON des ARTISTES & CRÉATEURS 2027

Samedi 13 et dimanche 14 février

AUTORISATION DE DIFFUSION DES COORDONNÉES à titre gracieux

Dans le cadre exclusif de l'organisation et de la promotion du Salon des Artistes & Créateurs 2027, la commune de Vergèze peut être amenée à diffuser certaines coordonnées des exposants, notamment :

- Auprès des visiteurs de l'événement ;
- Auprès des autres exposants ;
- Sur les supports de communication de l'événement (catalogue des exposants notamment).

Je soussigné (e) NOM : PRÉNOM :

Merci de cocher une seule des options suivantes :

- ☐ Je n'autorise pas la diffusion de mes coordonnées.
- ☐ J'autorise la diffusion de mes coordonnées telles que renseignées dans ma fiche de candidature, à l'exception de mon adresse postale.
- ☐ J'autorise uniquement la diffusion de mes coordonnées suivantes :

NOM et PRÉNOM	
STRUCTURE Entreprise...	
TÉLÉPHONE	
ADRESSE E-MAIL	
SITE INTERNET	
PAGE FACEBOOK / INSTAGRAM	

Fait à Le

Signature :

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

COORDONNÉES DU SERVICE

CONTACT	COORDONNÉES
Adresse mail	culture.communication@vergeze.fr
Phanémie PENALVER	04 66 35 80 34

